

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le 02/12/2025
ID : 046-214600124-20251106-OPAHPARTICIP-DE

EXTRAIT DU DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AYNAC
135 ROUTE DU CHATEAU
46120 AYNAC

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 06 novembre 2025

Délibération : N° 52/2025

L'an deux mille vingt cinq le Jeudi 06 Novembre, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 135 ROUTE DU CHATEAU 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 7
Votants : 9

Date de convocation du Conseil : 14 octobre 2025

Présent(s) : Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Christian VERGNE - Robert BALBARIE - Martine MERLIN - Didier THAMIE - Damien POUJADE

Absent(s) : Pouvoirs : Magalie LOBGEAIS à Hervé LEONARD - Jessica DAVID à Christian VERGNE / Absents : Jean-François AYROLES - Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO - Marion VAUR

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Participation communale dans le cadre de l'OPAH

DELIBERATION

Le Maire présente au conseil municipal une demande du Grand Figeac relative à la participation communale dans le cadre de l'OPAH.

Ce dossier concerne la situation de Mme MONBERTRAND Geneviève demeurant au 201 Rue Principale à AYNAC. Il s'agit de travaux d'adaptation du logement pour le maintien à domicile.

Ce projet répond aux critères définis par l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat.

Dans le financement prévisionnel, il est demandé à la commune de participer à la même hauteur que le Grand Figeac, soit une aide de 500 Euros.

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération étant précisé que le versement est conditionné à l'attention d'achèvement des travaux

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

2025/11/06

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le 02/12/2025
ID : 046-214600124-20251106-OPAHPARTICP-DE

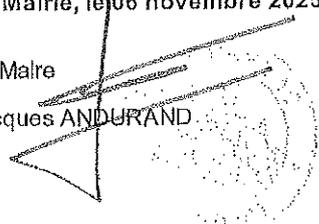
Émis et rendu exécutoire
le 02 décembre 2025
Reçu en Préfecture
le 02 décembre 2025
Publié ou notifié
le 02 décembre 2025

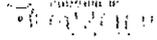
Fait et délibéré en séance, les jour, mois
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 06 novembre 2025

Le Maire

Jacques ANDURAND





Commune de AYNAC
135 ROUTE DU CHATEAU
46120 AYNAC

EXTRAIT DE
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le 02/12/2025
ID : 046-214600124-20251106-RETROCES0611-DE

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 06 novembre 2025

Délibération : N° 51/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 9

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Christian VERGNE - Robert
BALBARIE - Martine MERLIN - Didier THAMIE - Damien POUJADE

Absent(s) :

Pouvoirs : Magalie LOBGEOIS à Hervé LEONARD - Jessica DAVID à Christian
VERGNE / Absents : Jean-François AYROLES - Pierre PRADILLON - Marianne
SABIDO - Marion VAUR

Secrétaire de séance :

M. LEONARD Hervé

Rétrocession d'une concession funéraire

DELIBERATION

Le Maire présente au conseil municipal la demande de rétrocession à titre gracieux présenté par Mme TREBUCHON Geneviève demeurant 76 Faubourg de Lascabane 46400 ST CERE, concernant la concession funéraire n°276 enregistrée en mairie le 8 juillet 1997.

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation de cette opération.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 02/12/2025 Reçu en préfecture le 02/12/2025 Publié le 02/12/2025 ID : 046-214600124-20251106-RETROCES0611-DE

Émis et rendu exécutoire
 le 02 décembre 2025
 Reçu en Préfecture
 le 02 décembre 2025
 Publié ou notifié
 le 02 novembre 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et
 Au registre sont les signatures.
 Pour Copie Conforme :

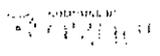
En Mairie, le 06 novembre 2025

Le Maire

Jacques ANDURAND

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le 02/12/2025
ID : 046-214600124-20251106-ACHATCONCE-DE

EXTRAIT DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Commune de AYNAC
135 ROUTE DU CHATEAU
46120 AYNAC

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 06 novembre 2025

Délibération : N° 50/2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 7
Votants : 9

L'an deux mille vingt cinq le Jeudi 06 Novembre, à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 135 ROUTE DU CHATEAU 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 14 octobre 2025

Présent(s) : Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Christian VERGNE - Robert BALBARIE - Martine MERLIN - Didier THAMIE - Damien POUJADE

Absent(s) : Pouvoirs : Magalie LOBGEAIS à Hervé LEONARD - Jessica DAVID à Christian VERGNE / Absents : Jean-François AYROLES - Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO - Marion VAUR

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Achat concession funéraire

DELIBERATION

Le Maire présente au conseil municipal la demande émanant de M. et Mme RIOLS Didier demeurant 179 Rue de la Mairie 46120 AYNAC pour l'acquisition d'une concession cimetièrre du cimetière communal.
Conformément à leur volonté, le Maire propose au conseil municipal de rétrocéder la concession N°271 pour un durée de 30 ans moyennant une redevance de 210 Euros.

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation de cette opération.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

2025/11/06

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le 02/12/2025
ID : 046-214600124-20251106-ACHATCONCE-DE

Émis et rendu exécutoire
le 02 décembre 2025
Reçu en Préfecture
le 02 décembre 2025
Publié ou notifié
le 02 novembre 2025

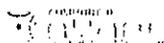
Fait et délibéré en séance, les jour, mois
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 06 novembre 2025

Le Maire

Jacques ANDURANT

2025/11/06



Commune de AYNAC
135 ROUTE DU CHATEAU
46120 AYNAC

EXTRAIT DU
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le 02/12/2025

ID : 046-214600124-20251106-REMPPLIMECOLES-DE

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-GERE

Séance du 06 novembre 2025

Délibération : N° 49/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 9

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Christian VERGNE - Robert
BALBARIE - Martine MERLIN - Didier THAMIE - Damien POUJADE

Absent(s) :

Pouvoirs : Magalie LOBGEAIS à Hervé LEONARD - Jessica DAVID à Christian
VERGNE / Absents : Jean-François AYROLES - Pierre PRADILLON - Marianne
SABIDO - Marion VAUR

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Remplacement luminaires des écoles

DELIBERATION

Le Maire présente au conseil municipal un devis de la SAS FRAUZIOL domiciliée à AYNAC pour la fourniture et la pose de
réglettes LED dans les quatre classes de l'école, d'un montant de 3102 Euros HT.

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la
réalisation de cette opération.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le 02/12/2025
ID : 046-214600124-20251106-REPLIMECOLES-DE

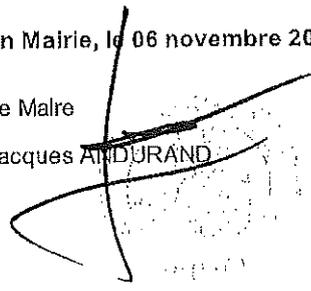
Émis et rendu exécutoire
le 02 décembre 2025
Reçu en Préfecture
le 02 décembre 2025
Publié ou notifié
le 02 novembre 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 06 novembre 2025

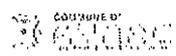
Le Maire

Jacques ANDURAND



Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le 29/11/2025
ID : 046-214600124-20251106-REFECOUPER-DE

EXTRAIT D DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Commune de AYNAC
135 ROUTE DU CHATEAU
46120 AYNAC

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 06 novembre 2025

Délibération : N° 48/2025

L'an deux mille vingt cinq le Jeudi 06 Novembre, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 135 ROUTE DU CHATEAU 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 7
Votants : 9

Date de convocation du Conseil : 14 octobre 2025

Présent(s) : Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Christian VERGNE - Robert BALBARIE - Martine MERLIN - Didier THAMIE - Damien POUJADE

Absent(s) : Pouvoirs : Magalie LOBGEOIS à Hervé LEONARD - Jessica DAVID à Christian VERGNE / Absents : Jean-François AYROLES - Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO - Marion VAUR

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Réfection charpente et couverture grangette maison diocésaine

DELIBERATION

'Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de revoir en urgence la charpente et la couverture de la grangette de la maison diocésaine.
A cet effet, l'entreprise VIGUIE d'Aynac nous présente un devis d'un montant de 17244,10 Euros HT.

DECISION

'Après en avoir débattu, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation de cette opération.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

2025/11/06

48

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le 27/11/2025
ID : 046-214600124-20251106-REFECOUCOVER-DE

Émis et rendu exécutoire
le 27 novembre 2025
Reçu en Préfecture
le 27 novembre 2025
Publié ou notifié
le 27 novembre 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

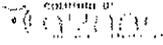
En Mairie, le 06 novembre 2025

Le Maire
Jacques ANDURAND



Envoyé en préfecture le 14/11/2025
Reçu en préfecture le 14/11/2025
Publié le 14/11/2025
ID : 046-214600124-20251106-CONVENSAUR-DE

EXTRAIT DU DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Commune de AYNAC
135 ROUTE DU CHATEAU
48120 AYNAC

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 06 novembre 2025

Délibération : N° 47/2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 7
Votants : 9

L'an deux mille vingt cinq le Jeudi 06 Novembre, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 135 ROUTE DU CHATEAU 48120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 14 octobre 2025

Présent(s) : Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Christian VERGNE - Robert BALBARIE - Martine MERLIN - Didier THAMIE - Damien POUJADE

Absent(s) : Pouvoirs : Magalie LOBGEAIS à Hervé LEONARD - Jessica DAVID à Christian VERGNE / Absents : Jean-François AYROLES - Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO - Marion VAUR

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Renouvellement convention contrôle et entretien des poteaux incendie

DELIBERATION

Le Maire présente au conseil municipal le projet de renouvellement de la convention auprès de la SAUR pour le contrôle et l'entretien des poteaux d'incendie.

Cette convention annexée à la présente délibération est conclue pour une durée de 10 ans à compter de l'exercice 2026.

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

2025/11/06

Envoyé en préfecture le 14/11/2025
Reçu en préfecture le 14/11/2025
Publié le 14/11/2025
ID : 046-214600124-20251106-CONVENSAUR-DE

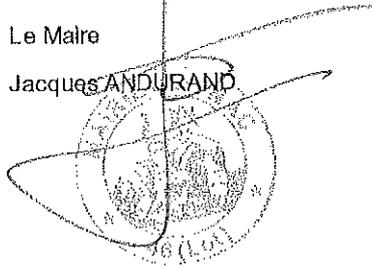
Émis et rendu exécutoire
le 14 novembre 2025
Reçu en Préfecture
le 14 novembre 2025
Publié ou notifié
le 14 novembre 2025

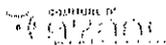
Fait et délibéré en séance, les jour, mois
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 06 novembre 2025

Le Maire

Jacques ANDURAND





Commune de AYNAC
135 ROUTE DU CHATEAU
46120 AYNAC

EXTRAIT DU
DELIBERATION
MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 14/11/2025
Reçu en préfecture le 14/11/2025
Publié le 14/11/2025
ID : 046-214600124-20251106-NONVALEUR-DE

46

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 06 novembre 2025

Délibération : N° 46/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 9

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Christian VERGNE - Robert
BALBARIE - Martine MERLIN - Didier THAMIE - Damien POUJADE

Absent(s) :

Pouvoirs : Magalie LOBGEAIS à Hervé LEONARD - Jessica DAVID à Christian
VERGNE / Absents : Jean-François AYROLES - Pierre PRADILLON - Marianne
SABIDO - Marion VAUR

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

L'an deux mille vingt cinq le Jeudi 06 Novembre, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment
convoqué s'est réuni en séance ordinaire 135 ROUTE DU CHATEAU 46120 AYNAC sous la
présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 14 octobre 2025

Demande d'admission en non-valeurs de créances irrécouvrables

DELIBERATION

Le Maire présente au conseil municipal la demande d'admission en non-valeurs de créances irrécouvrables.

En effet, dans sa séance du 25 janvier 2024, la commission de surendettement des particuliers du Lot a constaté la situation de
surendettement de Mme CHAVAROCHE Claire domiciliée 2 route de Lacoste à AYNAC.

DECISION

Après en avoir débattu et conformément à l'effacement de la dette prononcé par la Banque de
France, le conseil municipal décide d'inscrire la somme de 1011.37 Euros en non-valeurs de
créances irrécouvrables et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

2025/11/06

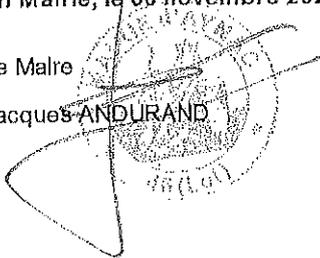
Émis et rendu exécutoire
le 14 novembre 2025
Reçu en Préfecture
le 14 novembre 2025
Publié ou notifié
le 14 novembre 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

Envoyé en préfecture le 14/11/2025
Reçu en préfecture le 14/11/2025
Publié le 14/11/2025
ID : 046-214600124-20251106-NONVALEUR-DE

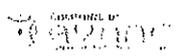
En Mairie, le 06 novembre 2025

Le Maire
Jacques ANDURAND



Envoyé en préfecture le 14/11/2025
Reçu en préfecture le 14/11/2025
Publié le 14/11/2025
ID : 046-214600124-20251106-CLOTUREREGIE-DE

EXTRAIT DU DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Commune de AYNAC
135 ROUTE DU CHATEAU
46120 AYNAC

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 06 novembre 2025

Délibération : N° 45/2025

L'an deux mille vingt cinq le Jeudi 06 Novembre, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 135 ROUTE DU CHATEAU 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 7
Votants : 9

Date de convocation du Conseil : 14 octobre 2025

Présent(s) : Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Christian VERGNE - Robert BALBARIE - Martine MERLIN - Didier THAMIE - Damien POUJADE

Absent(s) : Pouvoirs : Magalie LOBGEAIS à Hervé LEONARD - Jessica DAVID à Christian VERGNE / Absents : Jean-François AYROLES - Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO - Marion vaur

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Acte de clôture de régie. "quête à mariages et dons divers"

DELIBERATION

Le Maire d'AYNAC

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu (3) l'article L.315-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

2025/11/06

Envoyé en préfecture le 14/11/2025
Reçu en préfecture le 14/11/2025
Publié le 14/11/2025
ID : 046-214600124-20251106-CLOTUREREGIE-DE

Vu (4) l'article L.6143-7 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28/03/1992 autorisant le maire à créer des régies communales en application de l'article L.2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'acte de création de la régie "quête à mariages et dons divers" en date du 28/03/1992;

Considérant qu'il n'y a plus de mouvements depuis 2019.

DECISION
DÉCIDE

ARTICLE PREMIER – La régie de recette/avances quête à mariages et dons divers instituée auprès du SGC de FIGEAC de la commune d'AYNAC est clôturée à compter du 01/01/2026.

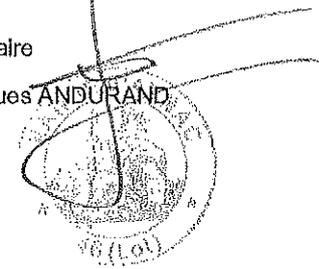
ARTICLE 2 – En conséquence, il est mis fin aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie.

ARTICLE 3 – Le Maire d'AYNAC et le SGC de FIGEAC sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

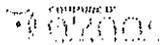
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 14 novembre 2025
Reçu en Préfecture
le 14 novembre 2025
Publié ou notifié
le 14 novembre 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 06 novembre 2025
Le Maire
Jacques ANDURAND


2025/11/06



Commune de AYNAC
135 ROUTE DU CHATEAU
46120 AYNAC

44

Envoyé en préfecture le 14/11/2025
Reçu en préfecture le 14/11/2025
Publié le 14/11/2025
ID : 046-214600124-20251106-OPAH0611-DE

EXTRAIT DU
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 06 novembre 2025

Délibération : N° 44/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 9

L'an deux mille vingt cinq le Jeudi 06 Novembre, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 135 ROUTE DU CHATEAU 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 14 octobre 2025

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Christian VERGNE - Robert BALBARIE - Martine MERLIN - Didier THAMIE - Damien POUJADE

Absent(s) :

Pouvoirs : Magalie LOBGEAIS à Hervé LEONARD - Jessica DAVID à Christian VERGNE / Absents : Jean- François AYROLES - Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO - Marion VAUR

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Etude pré-opérationnelle habitat du Grand-Figeac - orientation communale en termes d'aide à l'amélioration de l'habitat

DELIBERATION

Le Grand-Figeac a lancé une étude pré-opérationnelle pour faire le bilan des Opérations Programmées 2021-2025 en termes d'habitat (OPAH et PIG) avec la volonté d'assurer la continuité de leurs actions et leurs adaptations aux nouvelles dispositions de l'ANAH.

Ainsi, la Commune d'Aynac et le Grand Figeac examinent les conditions de poursuite de leurs interventions en matière d'amélioration de l'habitat pour répondre aux besoins des habitants actuels, mais aussi pour favoriser l'accueil de nouvelles populations en centre-bourg, centre-ville.

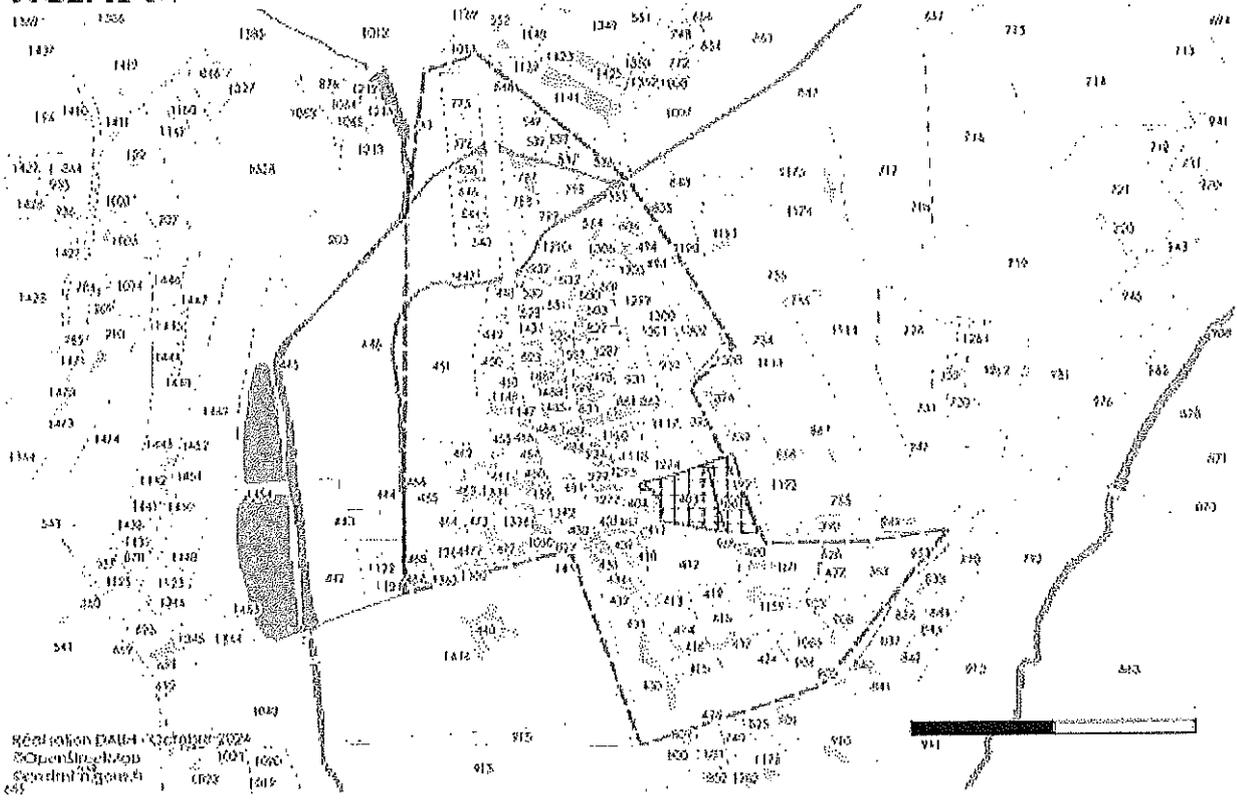
L'étude en cours propose, en complément du Pacte Territorial qui va couvrir l'ensemble du Grand-Figeac, de mettre en place soit une OPAH-RU, soit des actions renforcées sur certains périmètres.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

Envoyé en préfecture le 14/11/2025
 Reçu en préfecture le 14/11/2025
 Publié le 14/11/2025
 ID : 046-214600124-20251106-OPAH0611-DE



Aynac - Pacte France Rénov' : périmètre d'abondement



D'amender les aides de l'ANAH et du Grand-Figeac pour les dossiers présentés compris dans le périmètre ci-dessus (un règlement précisant les modalités de traitement sera présenté ultérieurement) et de prévoir le budget nécessaire sur les principes et les objectifs suivants dans le cadre du Pacte Territorial France Rénov' :

Propriétaires occupants			
Thématiques	Ma Prime logement décent	Ma Prime Adapt	Ma Prim' Rénov' parcours accompagné
Conditions	Revenus modestes et très modestes (ANAH)	Revenus modestes et très modestes (ANAH)	Revenus modestes et très modestes (ANAH)
Montant de l'aide	10% des travaux subventionnables, plafonné à 7 000€	Prime de 500€	Prime de 3 000€ si atteinte de l'étiquette A ou B
Objectifs	1	3	2
Budget pour l'atteinte des objectifs	7 000€	1 500€	6 000€

Propriétaires bailleurs (logements conventionnés en Loc 2 ou Loc3)			
Thématiques	Dossiers Travaux lourds, logement indigne ou très dégradé	Dossiers Sécurité et salubrité / Moyenne dégradation/ Manquement RSD / Indécence / Transformation d'usage	Energie
Montant de l'aide	10% des travaux subventionnables, plafonné à 8 000€		
Objectifs	2		
Budget pour l'atteinte des objectifs	16 000€		

Envoyé en préfecture le 14/11/2025
 Reçu en préfecture le 14/11/2025
 Publié le 14/11/2025
 ID : 046-214600124-20251106-OPAH0611-DE

- De mettre en place des primes spécifiques à notre Commune pour le périmètre ci-dessus (un règlement précisant les modalités de traitement et de prévoir le budget nécessaire sur les principes et les objectifs

Restauration des façades (périmètre ci-dessous)	
Montant de l'aide	6
Objectifs	5 000€
Budget pour l'atteinte des objectifs	30 000€

Budget pour l'atteinte des objectifs	
Durée de l'opération	Par an
60 500€	12 100€

Le montant des primes pourra être réajusté tout au long de l'opération en fonction des résultats annuels de l'opération.

DECISION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

DECIDE :

D'APPROUVER la mise en place, pour la durée de l'opération, du périmètre d'actions renforcées complémentaires aux actions du Grand Figeac. Dès lors qu'ils percevront des aides de l'ANAH, ces aides concerneront les propriétaires bailleurs (s'ils conventionnent les logements) et les propriétaires occupants. Le règlement sera délibéré ultérieurement

D'APPROUVER la mise en place, pour la durée de l'opération, de la prime spécifique façades mentionnée ci-dessus

DECIDE d'inscrire au budget les crédits nécessaires à l'atteinte des objectifs mentionnés

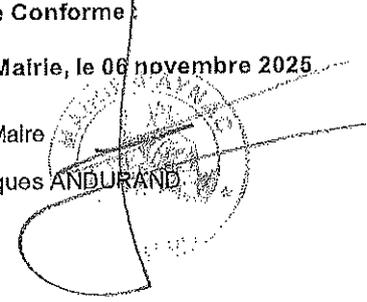
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents liés aux aides mentionnées

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
 le 14 novembre 2025
 Reçu en Préfecture
 le 14 novembre 2025
 Publié ou notifié
 le 14 novembre 2025

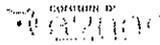
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
 Au registre sont les signatures.
 Pour Copie Conforme

En Mairie, le 06 novembre 2025
 Le Maire
 Jacques ANDURAND



Envoyé en préfecture le 14/11/2025
Reçu en préfecture le 14/11/2025
Publié le 14/11/2025
ID : 046-214600124-20251106-FDEL43-DE

EXTRAIT DU DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Commune de AYNAC
135 ROUTE DU CHATEAU
46120 AYNAC

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 06 novembre 2025

Délibération : N° 43/2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 7
Votants : 9

L'an deux mille vingt cinq le Jeudi 06 Novembre, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 135 ROUTE DU CHATEAU 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 14 octobre 2025

Présent(s) : Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Christian VERGNE - Robert BALBARIE - Martine MERLIN - Didier THAMIE - Damien POUJADE

Absent(s) : Pouvoirs : Magalie LOBGEAIS à Hervé LEONARD - Jessica DAVID à Christian VERGNE / Absents : Jean-François AYROLES - Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO - Marion VAUR

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Approbation de la modification des statuts de la Fédération Départementale d'Energies du LOT - Territoire d'Energie Lot (FDEL - Te46)

DELIBERATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L 5211-20 ;
- Vu la délibération n°2025_039 en date du 24 juin 2025 par laquelle le comité syndical de FDEL-TE46 a accepté à l'unanimité le projet de modification de ses statuts ;
- Considérant que, conformément aux dispositions précitées, les modifications statutaires doivent être soumises à l'avis de l'ensemble des membres du syndicat ;

Monsieur le Maire rappelle que les statuts d'un syndicat mixte constituent son texte fondateur : ils fixent sa dénomination, son objet, ses compétences, ses modalités d'organisation et de gouvernance, ainsi que ses règles de fonctionnement et de financement.

Il précise que la FDEL-Te46, outil structurant pour la gestion et le développement des politiques énergétiques dans le département du Lot, procède aujourd'hui à une révision importante de ses statuts.

La révision 2025 des statuts de la FDEL-Te46 propose notamment :

2025/11/06

Envoyé en préfecture le 14/11/2025

Reçu en préfecture le 14/11/2025

Publié le 14/11/2025

ID: 046-214600124-20251106-FDEL43-DE

- D'élargir les compétences obligatoires à la distribution publique de gaz, pour véhicules électriques et à la cartographie réglementaire des réseaux (historique d'AODE électricité) ;

- De clarifier les compétences optionnelles : éclairage public, énergies renouvelables, mobilité décarbonée, territoires intelligents, communications électroniques ;
- D'optimiser les services mutualisés mis à disposition des adhérents, en apportant un soutien technique, administratif et financier adapté aux besoins des communes et des EPCI membres ;
- De consolider la visibilité et la reconnaissance du syndicat par l'adoption officielle de la dénomination « Territoire d'Énergie Lot » (TE46), dans le cadre d'une identité nationale commune aux autres syndicats d'énergie ;
- De préciser les modalités de désignation des délégués au comité syndical et les modalités de modification statutaires ;

Monsieur le Maire précise que ces évolutions offriront aux adhérents un cadre plus complet et adapté pour répondre aux enjeux énergétiques actuels et futurs, tout en renforçant la mutualisation des moyens et la visibilité du syndicat.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-17 du CGCT, l'ensemble des membres de la FDEL-Te46 dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. L'absence de réponse vaut approbation.

Les nouvelles dispositions entreront en vigueur :

- Pour les adhésions, à compter de la publication de l'arrêté préfectoral validant la modification, sous réserve de l'accord de la majorité qualifiée des collectivités membres ;
- Pour la gouvernance, à la première réunion du comité syndical suivant les élections municipales de 2026.

Après avoir pris connaissance du projet détaillé de statuts, joint en annexe de la délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECISION

DECIDE :

- D'approuver, sans réserve et dans son intégralité, le projet de nouveaux statuts de la Fédération Départementale d'Énergies du Lot – Territoire d'Énergie Lot (FDEL-Te46), annexé à la présente délibération et faisant partie intégrante de celle-ci ;
- L'approbation ainsi donnée porte sur l'ensemble des dispositions contenues dans le document annexé, qu'il s'agisse des compétences obligatoires et optionnelles, des modalités d'organisation et de fonctionnement, des règles de gouvernance, ainsi que de toute autre clause y figurant ;
- La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Lot et notifiée au Président de la FDEL-Te46, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre les membres présents.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 14/11/2025 Reçu en préfecture le 14/11/2025 Publié le 14/11/2025 ID : 046-214600124-20251106-FDEL43-DE

Émis et rendu exécutoire
 le 14 novembre 2025
 Reçu en Préfecture
 le 14 novembre 2025
 Publié ou notifié
 le 14 novembre 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et
 Au registre sont les signatures.
 Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 06 novembre 2025

Le Maire

Jacques ANDURAND

